REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-210500732-20260929-2026_039-DE
Reçu le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 8
Suffrages Exprimés : 9
POUR 9
ABSTENTION 0
CONTRE 0

Présents Mmes -Patricia MORHET-RICHAUD-Marjorie SUSCET-Marie-Line GABERT
Mrs Jean-Paul COUDOURET-André GUIEU-Sylvain VELLAS -Jérémy IMBARD
Excusés : Lucienne BOQUILLON-Océane LAUNAY-Dimitri BAJARD
Procurations : Lucienne BOQUILLON à Jean-Paul COUDOURET- Dimitri BAJARD à Serge MAOUI
Secrétaire de Séance : Marie-Line GABERT
Date de la convocation : 17/09/2026

Monsieur le Maire rappelle que M. Dimitri BAJARD, absent ce jour et ayant donné procuration à Monsieur Serge MAOUI, est personnellement concerné par la présente délibération. En application des règles relatives à l'éthique locale, sa procuration n'est pas valide pour ce vote. Il ne participe donc pas à la présente délibération.

2026/039
Travaux de terrassement Voie Verte
Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de terrassement et d'aménagement de la Voie verte, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises afin d'obtenir des propositions pour la réalisation de ces travaux.

Après analyse des offres reçues, au regard notamment des prestations proposées et de leur montant, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise BGTP, pour un montant de : 15 100.00 € HT, soit 18 120.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide :

- **De retenir** l'entreprise BGTP pour la réalisation des travaux de terrassement et d'aménagement de la voie verte ;
- **D'approuver** le montant des travaux fixé à 15 100.00 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis ou tout autre document nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Serge MAOUI

MAIRIE DE LAZER (Hautes-Alpes)